



SAISON 2022/2023

Tarifs réinscriptions & inscriptions

Catégories	INSCRIPTIONS		
	Total à payer	Cotisation, dont licence*	Tombola
Baby	150,00 €	135,00 €	15,00 €
Éveil	150,00 €	135,00 €	15,00 €
Ecole de gym	205,00 €	190,00 €	15,00 €
Loisir / FreeStyle	205,00 €	190,00 €	15,00 €
Compétitions – Hors Perf (jusqu'à 3 entraînements/semaine)**	277,00 €	262,00 €	15,00 €
Compétition – Perf (4 à 5 entraînements par semaine)**	290,00 €	275,00 €	15,00 €

- **si inscriptions plusieurs enfants** : déduction de 10 € sur la 2^e inscription, 15 € sur la 3^e ...
- **si parent entraîne sur une base régulière** : sa licence est prise en charge par l'AGK, ainsi que celle du 1^{er} enfant inscrit.
 - **si gymnaste entraîneur** : sa licence est prise en charge par l'AGK.
 - **Dispositif Pass'Sport renouvelé pour 2022** : si famille bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) = -50€ en échange du document envoyé par l'état courant août – En attendant prendre chèque du montant global (ne pas déduire les 50€) – échange fait dès réception du document

* Licence collectée et entièrement reversée à la fédération : Pour 2022-2023 : FFGym : 52 euros ; UFOLEP : selon l'âge, estimée entre 20 et 30 euros.

** Le nombre d'entraînements dépend du groupe dans lequel l'enfant est inscrit. Ce tarif inclut également les stages organisés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Avril).

Tombola

Cette saison, nous avons décidé de remettre en place la tombola. Les lots seront des bons d'achat de différentes valeurs (300€, 200€, 100€, 50€). Le principe est simple : vous payez 15€ le carnet de 11 tickets (1 ticket est offert à chaque vendeur). À votre charge ensuite de revendre autour de vous les tickets pour récupérer votre mise. Les souches seront à ramener pour fin octobre. Le tirage au sort aura lieu en décembre.

Dossier d'inscription (Le dossier doit être complet)

- Fiche adhésion AGK, 1 photo,
- Questionnaire de santé ou certificat médical (**portant la mention « en compétition » pour les gym faisant de la compétition**),
- Moyens de paiement
 - o Un ou plusieurs chèques bancaires (4 maximum)
 - o Chèques ANCV, chèques Sport

Les cotisations sont utilisées pour

- Le paiement de la licence, les parts départementales et régionales de la fédération, les droits SACEM
- La rémunération des entraîneurs salariés diplômés
- Les cotisations URSSAF et autres charges salariales des entraîneurs
- L'achat du matériel gymnique (magnésie, agrès, protections...)
- Les animations diverses (chocolats de Noël, Pâques des petits ...),
- La mise en place Access gym,
- Les frais de fonctionnement du bureau (internet...)
- Les déplacements des encadrants et juges sur les compétitions
- Les frais de compétitions : engagements, hébergement, transport...

Nous vous rappelons que les membres du bureau et la majorité des encadrants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Dispositions Compétitions

Rappel ! Tout gymnaste compétiteur s'engage à participer aux compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

Rappel ! Tout juge s'engage à juger aux compétitions organisées par la FFGym et pour lesquelles il/elle a accepté de juger.

- Compétitions en équipe

Les déplacements en BRETAGNE sont à la charge des familles.

Hors BRETAGNE, un minibus sera loué. Il sera demandé à un parent de l'équipe de conduire le véhicule. Sans chauffeur, le club devra déclarer un forfait auprès de la fédération ; pour information coût du forfait : 300 € à charge du club.

Les frais de repas sont à la charge des familles. S'il y a hébergement, l'AGK prend en charge la ou les nuitée(s) en hôtel, gîte ou camping.

La tenue de gymnastique du club est obligatoire, et reste à la charge des familles :

(coût estimatif : GAF composée d'un justaucorps + chouchou + veste : 120€. GAM composée d'un léotard, sokol et short + veste : 150€).

- Compétitions individuelles

Les déplacements, repas et hébergement sont à la charge des familles. Il sera demandé aux familles de véhiculer les entraîneurs et juges. Un justificatif pourra être fourni aux parents pour déduction fiscale (dons aux associations)

Exception : les championnats de France : L'AGK prend en charge le déplacement et le logement. Les frais de restauration restent à la charge des familles.